

**REGLEMENTATION relative à la SECURITE,
au STATIONNEMENT et la VIE dans l'IUT**

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE SIGNER

PARTIE A CONSERVER PAR L'ETUDIANT

ASSIDUITE : la présence est obligatoire à tous les cours (CM, TD, TP) et contrôlée par les enseignants. En plus des sanctions prévues par le règlement intérieur de l'IUT, des absences injustifiées répétées pourront faire l'objet d'une demande de suspension de bourse pour les étudiants boursiers

STATIONNEMENT des VÉHICULES et SÉCURITÉ

Extrait de l'article 28-2 du règlement intérieur de l'IUT :

- Il est impératif de laisser la voie libre pour l'accès aux bâtiments (sapeurs-pompiers – ambulances – livreurs...).
- Il est interdit de stationner sur les voies d'accès et devant les escaliers, de stationner ou de rouler sur les espaces verts, de stationner sur les places « réservées » et sur les emplacements numérotés, ceux-ci étant attribués.
- Tout non-respect de ces règles pourra entraîner l'apposition d'un avis mentionnant l'infraction et une convocation à la direction.
- Tout véhicule gênant pourra être déplacé aux frais et aux risques et périls de son propriétaire.
- En cas de non-respect répété des règles de stationnement, le Directeur se réserve la possibilité d'appliquer un malus de 1 à 3% sur la moyenne générale.

DISPOSITION DE LA LOI REGLEMENTANT L'INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER

- Interdiction de fumer / vapoter dans les lieux couverts (décret n° 92-478 du 29 mai 1992).
Recourir aux espaces fumeur équipés de cendriers aux entrées des bâtiments.

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Tout étudiant présent sur le site de l'IUT doit être en mesure de présenter sa carte d'étudiant à tout personnel de l'IUT.
Toute présence dans les locaux après 19h est interdite (sauf exception pédagogique, ex : examen)

**L'IUT est ouvert :
du Lundi au Vendredi de 7h45 à 17h45**

Le Directeur,



Harouna SOULEY ALI



**PARTIE A COMPLETER
MEME SI VOUS NE POSSEDEZ PAS DE VEHICULE**

Je soussigné(e) (NOM/Prénom) inscrit(e) en
certifie avoir pris connaissance des éléments de règlement intérieur mentionnés ci-dessus concernant les règles de sécurité et de stationnement à l'IUT et m'engage à les respecter pendant l'année universitaire.

Utilisez-vous un véhicule ? OUI NON Votre n° de portable

N° d'immatriculation

Marque / Modèle Couleur

En cas d'acquisition d'un véhicule durant l'année, je m'engage à fournir le numéro d'immatriculation

Date

Signature